

DÉPARTEMENT DES YVELINES

Arrondissement de RAMBOUILLET

Canton de

Saint-Arnoult-en-Yvelines

Commune de**SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES****CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 FÉVRIER 2013****L'an deux mil treize, le dix-neuf février à 20h 30**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la Présidence de **Monsieur Jean-Claude HUSSON, Maire.**

Étaient présents :

M HUSSON *. Mme GNEMMI. M DEROFF. Mme COLIN. M SALVARY. Mme THAUVIN B. M BRUNEAU. M COUBLE. M MARINOT. Mme PIRIOU. Mme AYDINLIS. M PUJOL. M AUBERTIN. Mme DHERS. Mme BRETAGNE. Mme RIERA-UBIERGO. M HILLAIRET. M MONNIN. M CHEVALLIER. M LAINO. Mme DENIZOT. Mme MALOISEL.

M HUSSON * arrive à 20h 40

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Mme COHEN	Ê	pouvoir à M HUSSON
M ALISON	Ê	pouvoir à Mme THAUVIN B.
M BARAUT	Ê	pouvoir à Mme BRETAGNE
Mme THAUVIN M.	Ê	pouvoir à M COUBLE
Mme BUI QUANG DA	Ê	pouvoir à M MONNIN
Mme POUSSINEAU	Ê	pouvoir à M HILLAIRET

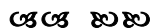
Était absent :

M JEANTET

Madame Marie-France PIRIOU a été élue Secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2013

Date d'affichage : 22 février 2013



Madame GNEMMI ouvre la séance et fait l'appel.

Madame GNEMMI propose de désigner Madame Marie-France PIRIOU secrétaire de séance. Madame Marie-France PIRIOU est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Madame GNEMMI donne lecture de l'ordre du jour.



INFORMATIONS :

Madame GNEMMI donne lecture de la note d'information suivante :

« Obtention d'une arobase – Label ville Internet

La ville a obtenu une arobase dans le cadre du label Ville Internet.

Historique :

En 2012, la commune a participé au concours pour le label Ville Internet 2013.

Pour cette première année, Saint-Arnoult-en-Yvelines a obtenu le 31/01/2013 une arobase parmi 268 collectivités et une deuxième @ est espérée pour 2014.

Cette @ récompense les collectivités qui mettent en œuvre une politique significative en matière de démocratisation des TIC et de leurs usages aux citoyens.

Des exemples d'actions engagées au niveau de la commune sont : l'installation des TNI, la dématérialisation des demandes de documents administratifs, la refonte du site Internet de la ville, le projecteur numérique au Cinéma etc.

La commune a adhéré à l'association Ville Internet en tant que membre restreint le 27/06/2012, ce qui impliquait le versement d'une cotisation (modique) de 125 € ».

Monsieur le Maire donne lecture des points d'actualité du 23 janvier 2013 au 19 février 2013 de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline :

Convention entre la CCPFY et Cofiroute, pour l'entretien du parking de Longvilliers :

Suite à la dissolution du SICSA, la CCPFY a repris la compétence concernant le parking de Longvilliers et elle a passé une convention pour répartir les frais d'entretien du parking entre elle-même et la société d'autoroutes.

Versement de la participation financière de la CCPFY à la rénovation du système de chauffage du complexe du Jeu de Paume :

La CCPFY avait attribué une participation aux travaux de transformation du système de chauffage du Complexe du Jeu de Paume, correspondant à l'occupation des locaux pour le Conservatoire Communautaire de Saint-Arnoult. Le nouveau système de chauffe ayant dorénavant atteint ses objectifs en période hivernale et la CCPFY ayant en conséquence levé ses réserves, la participation financière communautaire va être libérée.

Aire d'accueil de grand passage, pour les gens du voyage :

La CCPFY a émis un avis défavorable à la création sur son territoire, d'une aire de grand passage, alors qu'elle exerce sa compétence par les 2 aires d'accueil communautaires des gens du voyage qu'elle a créées : celle située à Rambouillet et celle de Saint-Arnoult.

Délégués communautaires au SMESSY :

Le Conseil Communautaire a désigné Jean-Claude HUSSON, en tant que délégué au SMESSY (Syndicat Mixte d'Etudes du Schéma Sud-Yvelines), représentant la commune de Saint-Arnoult laquelle ne dispose que d'un délégué communautaire à ce syndicat.

Vice-Présidence de la CCPFY :

Jean-Claude HUSSON a été désigné par le Président de la CCPFY, comme 3ème Vice-Président. Il sera chargé des études d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire donne des précisions concernant les modalités d'attribution des véhicules de fonction et des véhicules de service :

Les véhicules de fonction existent pour les Directeurs Généraux des Services pour les villes de plus de 5 000 habitants. Au sein de la commune, cela ne concerne qu'un seul Cadre.

Les autres personnes peuvent disposer de véhicules de service, avec possibilité de « remisage » notamment pour le service technique lors des interventions tôt le matin.

Monsieur le Maire indique que ces rappels réglementaires ont été faits aux différents Cadres.

☞ ☞

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ d'un agent communal. Une discussion s'engage sur certains faits concernant ce départ.

☞ ☞

DÉCISIONS

n°	Date	Objet
002	1.02.2013	Tarifs des consommations lors de la soirée Cabaret « Printemps des poètes » du 16 mars 2013
003	1.02.2013	Tarifs des places de la soirée Cabaret « Printemps des poètes » du 16 mars 2013
004	1.02.2013	Tarifs des places de la projection du film « Les fils du vent » du 21 avril 2013
005	04.02.2013	Tarifs des places de la soirée Cabaret « Printemps des Poètes » du 16 mars 2013 avec indication de la couleur du billet
006	04.02.2013	Tarifs des places de la pièce de théâtre « ET TA SŒUR » du 06 avril 2013 avec indication de la couleur du billet

☞ ☞

Madame GNEMMI donne lecture d'une note de présentation relative au Plan Energie Territorial (PCET) :

« Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique.

Institué par le Plan Climat national et repris par la loi Grenelle 1 et le projet de loi Grenelle 2, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

Pour information, la loi grenelle 2 rend obligatoire l'adoption par les communautés de communes de plus de 50.000 habitants d'un plan climat énergie territorial pour le 31 décembre 2012.

Le PCET vise deux objectifs :

- l'atténuation : il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) :

Pour 2020 : les « 3 X 20 % » de l'Union Européenne (réduire de 20 % les émissions de GES ; améliorer de 20 % l'efficacité énergétique ; porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie).

Pour 2050 : le facteur 4 (divisé par 4 ses émissions de GES sur la base de 1990).

Si l'horizon paraît lointain, l'atteinte de cet objectif, à terme, implique d'engager un effort soutenu dès aujourd'hui et de poser les bases d'un travail prospectif et collectif qui fera émerger une vision du territoire à long terme ainsi que de la trajectoire permettant de l'atteindre.

- l'adaptation : il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.

Le PCET vient s'intégrer au projet politique de la collectivité. Si un Agenda 21 local pré-existe, le PCET renforce le volet « Energie-Climat » de celui-ci. Dans le cas contraire, le PCET peut constituer le premier volet d'un futur Agenda 21.

Le PCET concernera, le plus largement possible, toutes les activités et tous les acteurs intervenant dans (et parfois hors) le périmètre, dès lors qu'ils génèrent des émissions de GES ou peuvent subir des dommages liés au changement climatique. La collectivité interviendra donc en tant que maître d'ouvrage dans le cadre de ses responsabilités directes (équipements, bâtiments...) et de ses compétences réglementaires (urbanisme, transport, distribution d'énergie...) et, en tant qu'animatrice, auprès de tous les acteurs, publics (tel l'Ademe) ou privés du territoire et de sa population.

La Commission du développement durable de CCPFY propose d'impliquer tous les acteurs du territoire, à savoir les collectivités, les habitants, les partenaires économiques et les associations, lors d'une manifestation grand public prévue le 6 avril 2013. Cet évènement aura pour thème de valoriser les actions exemplaires de la CCFY.

Les habitants du territoire, accompagnés de membres de différentes associations de cyclistes (du territoire), partiront de deux villes de la CCPFY.

Ils seront chargés de collecter les actions exemplaires des communes de la CCPFY en lien avec les thématiques climat-énergie à savoir :

- la réduction de la consommation énergétique ;*
- la promotion des énergies renouvelables ;*
- la réduction de la précarité énergétique ;*
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;*
- la Lutte contre la vulnérabilité au changement climatique.*

Porteurs de ces actions exemplaires, ils seront chargés de les faire parvenir par un moyen non motorisé le plus adapté (ici le vélo) sur un site afin de les exposer.

Cette exposition, complétée par des animations, se tiendra à la salle des fêtes de Vieille-Eglise-en Yvelines.

Lieu et heure de départ des cyclistes : Raizeux et Sonchamp à 13h00

Itinéraire : à confirmer ».

Un powerpoint élaboré par la CCPFY vous est présenté en séance.

Une discussion s'engage sur les différentes actions à mener concernant ce point.



DÉLIBÉRATIONS

01 - DCM 2013/014 - Équipements des écoles en tableaux numériques interactifs – Demande d'attribution de la D.E.T.R 2013 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOPTE l'avant-projet d'équipements des écoles en tableaux numériques interactifs pour un montant de :

17 tableaux numériques interactifs :
71 885,00 € HT soit 85 974,46 T.T.C,

DÉCIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation 2013 de la DETR pour l'équipement des écoles en tableaux numériques interactifs, dans la catégorie nouvelles technologies.

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

D.E.T.R - soit 30% du montant HT : 21 565, 50 €

Subvention Conseil Général,
50% du montant HT
dans la limite de 2.000 € par classe : 34 000,00 €

Communauté communes de Plaines et Forêts d'Yveline
1/3 maximum du montant HT sur les TNI uniquement
déduction de la subvention du Conseil Général 1 942,50 €

Solde HT à la charge de la Collectivité 14 377,00 €

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2013, article 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique - section d'investissement.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.



02 DCM 2013/015 - Construction d'une Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées – Demande d'attribution de la D.E.T.R 2013 :

Madame DENIZOT demande une suspension de séance à 21h 45.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOPTE l'avant-projet de construction de la MARPA selon le plan de financement annexé à la présente délibération.

DÉCIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation 2013 de la DETR pour la construction d'une maison d'accueil rurale pour personnes âgées.

S'ENGAGE à financer l'opération selon le plan de financement annexé à la présente délibération et sollicite une subvention de 80 000 € HT au titre de la DETR.

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2013, article 2173 – Constructions - section d'investissement.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.



03 - DCM 2013/016 – Équipement des écoles en tableaux numériques interactifs - Demande de subvention au Conseil Général des Yvelines :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE le montage financier tel que présenté.

DECIDE de confier à la Communauté Plaines et Forêts d'Yveline la mission de solliciter auprès du Conseil Général la subvention au titre de la DETR pour l'équipement des écoles en tableaux numériques interactifs.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application des dispositions de la présente délibération.



04 - DCM 2013/017 – Régularisation de l'adhésion de la commune à l'association de Gestion de la Maison d'accueil rurale pour personnes âgées « les Pommiers » :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver l'adhésion de la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines à l'association de gestion de la Maison d'Accueil Rurale pour les Personnes Agées « Les Pommiers ».

APPROUVE les statuts de l'association loi 1901 « Les Pommiers ».

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches administratives, juridiques et financières, rendues nécessaires par la mise en œuvre de l'adhésion de la commune à l'association « Les Pommiers » et à signer tous documents correspondants.



05 - DCM 2013/018 – Association les Pommiers - Délégués de la Commune (annule et remplace la dél. n° 12/128) :

Le Conseil municipal procède à l'élection, à bulletin secret et à la majorité absolue, des délégués de la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines au sein de "l'Association Les Pommiers".

Sont candidats

Monsieur Jean-Claude HUSSON
 Madame Joëlle GNEMMI
 Monsieur Joseph DEROFF
 Madame Janine COHEN
 Madame Sabine DENIZOT

Sont élus

Monsieur Jean-Claude HUSSON
Madame Joëlle GNEMMI
Monsieur Joseph DEROFF
Madame Janine COHEN

☞ ☞

***L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Maire lève la séance à 22h 16.***

le Maire

Jean-Claude HUSSON